

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **40 (1948)**

Heft 4

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

40^{me} année

Avril 1948

N° 4

Le Plan Marshall et l'Organisation de coopération économique européenne

Par *Edgard Milhaud*,
professeur d'économie politique à l'Université de Genève

C'est le 5 juin 1947 que M. Marshall, secrétaire d'Etat — autrement dit ministre des affaires étrangères — des Etats-Unis, fit à l'Université Harvard les déclarations qui allaient bientôt se traduire dans le Plan Marshall. Le 31 mars 1948, le Congrès américain avait approuvé les propositions financières du président Truman visant les premiers crédits nécessaires à l'exécution de ce plan. Le 16 avril, les seize puissances européennes qui, immédiatement, s'étaient déclarées favorables au plan signaient, non seulement en vue de son exécution, mais pour des fins plus générales visant tout leur avenir économique et social, un instrument diplomatique d'une importance considérable, la « convention de coopération économique européenne ».

1. Origine du plan

Les raisons qui ont dicté à M. Marshall sa suggestion et l'esprit dans lequel il l'a conçue ont été traduits avec une parfaite netteté par ses déclarations du 5 juin 1947 :

Les besoins de l'Europe, pendant les trois ou quatre prochaines années, en vivres et en autres produits essentiels importés de l'étranger — notamment d'Amérique — sont tellement plus grands que sa capacité actuelle de paiement qu'elle devra recevoir une aide supplémentaire très importante ou s'exposer à une dislocation économique, sociale et politique très grave.

... Avant même que le Gouvernement des Etats-Unis puisse poursuivre plus loin ses efforts pour remédier à la situation et aider à remettre l'Europe sur le chemin de la guérison, un accord devra être réalisé par les pays de l'Europe sur leurs besoins actuels, sur ce que ces pays de l'Europe feront eux-mêmes pour rendre effectives toutes les mesures que ce gouvernement pourrait prendre. *Il ne serait ni bon ni utile que ce gouvernement entreprenne d'établir de son*